



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 octobre 2015 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

30 – Administration et finances

- 30.01** Budget de fonctionnement 2016 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.

**Dossier # : 1150512019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2016 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2016. Tel que détaillé en pièce jointe, ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 41 039 000 \$, de transferts centraux de 32 083 700 \$, de revenus de taxation locale de 6 695 000 \$, d'un budget de revenus locaux de 1 767 000 \$ et d'une affectation de surplus de 493 300\$.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2015-09-28 14:40**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150512019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2016 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 2 octobre 2015 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2016 et au 28 octobre 2015 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront fournis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE15 1532 du comité exécutif en date du 12 août 2015 (GDD1153843002) : Fixer les dates limites à l'intérieur desquelles les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif et, préalablement, au Service des finances, leurs budgets de fonctionnement 2016.

DESCRIPTION

Le budget de 2016 a été établi sur la base de la poursuite de la réforme du financement des arrondissements amorcée en 2013 par l'administration municipale. Nous avons donc poursuivi l'élaboration du budget 2016 dans la même veine et les principes directeurs de la réforme visant à soutenir les éléments suivants ont été maintenus; services de qualité aux citoyens, vision globale de la ville, stabilité et prévisibilité du financement, équité, imputabilité et autonomie des arrondissements. Également, le budget de 2016 est marqué de transferts de responsabilités de part et d'autres.

Suite à cet exercice, le budget total de l'arrondissement a été établi à 41 039 000 \$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 32 083 700 \$, d'une taxation locale de 6 695 000 \$, de revenus de tarification locale de 1 767 000 \$ et finalement par l'entremise d'une affectation de surplus de 493 300 \$.

Les transferts centraux pour 2016 ont été réduits de 2 323 900 \$ pour s'établir à 32 083 700 \$. Cette diminution nette s'explique notamment par le transfert de la responsabilité des matières résiduelles de 3 108 600\$ au service corporatif de l'environnement. Également, nous avons obtenu une hausse de la ville-centre de notre enveloppe budgétaire de 780 500 \$ avec l'ajout de responsabilités en référence à l'entretien des réseaux d'eau et égouts. D'autres ajustements relatifs à l'indexation de l'enveloppe de base, à la poursuite à la mise en oeuvre de la réforme du financement des arrondissements et également

l'anticipation d'économies liées aux assurances collectives complètent un ajustement net à la hausse de 4 200 \$. En tenant compte de la hausse des coûts récurrents de la masse salariale et des ententes contractuelles, un effort de rationalisation a donc dû être appliqué afin d'atteindre les objectifs budgétaires.

Sur le plan de la taxation locale, en attente du rôle définitif, nous estimons qu'il n'y aura que peu d'impact sur le compte de taxe global malgré que les recettes de cette dernière passeront de 6 540 000 \$ à 6 695 000 \$. En effet, la croissance moins rapide du rôle foncier de l'arrondissement relativement à la moyenne de la ville de Montréal permettra de bénéficier d'effets fiscaux nous permettant de compenser en partie la hausse des coûts prévus en 2016.

En regard des revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2016 ont été revues à la hausse pour un montant de 37 100 \$, passant de 1 729 900 \$ à 1 767 000 \$. Cette légère augmentation provient notamment de revenus additionnels de location d'installations récréatives.

Finalement, sur le plan de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2016 sera de 261,1 années-personnes (A/P), soit une augmentation de 12.6 années-personnes (A/P) comparativement au budget de 2015. Cette augmentation de structure s'explique par l'ajout de 6 postes en lien avec nos nouvelles responsabilités relatives la entretien des réseaux d'eau et par une correction technique de 5 postes évalué selon un nouveau standard pour des postes à temps partiels. Enfin, un ajout de 1,6 postes temporaires a été effectué pour des projets spéciaux.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le service des finances de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières C/E
Arrondissement de Saint-Léonard

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-21

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs